



Bruxelles, le 28 mai 2021
(OR. en)

9163/21

ESPACE 60
RECH 271
COMPET 427
MI 396
IND 146
ENV 375
EU-GNSS 28
TRANS 333
TELECOM 226
ENER 238
EMPL 262
CSDP/PSDC 282
CFSP/PESC 520

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil
en date du: 28 mai 2021
Destinataire: délégations
N° doc. préc.: 8956/21
Objet: Le nouvel espace au service des personnes
- Conclusions du Conseil (adoptées le 28 mai 2021)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur "Le nouvel espace au service des personnes", adoptées lors de sa 3797^e session, tenue le 28 mai 2021.

Conclusions du Conseil intitulées "Le nouvel espace au service des personnes"

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

RAPPELANT:

- le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui confère à l'UE une compétence dans le domaine spatial¹;
- les conclusions du Conseil du 30 mai 2017 intitulées "Une stratégie spatiale pour l'Europe", dans lesquelles la Commission et les États membres ont été encouragés à coopérer avec les acteurs concernés pour contribuer à l'innovation et à l'accroissement des applications spatiales, des débouchés commerciaux, des activités d'information ainsi que des capacités industrielles, notamment pour les entreprises et initiatives du "nouvel espace" ("New space"), les PME, les jeunes pousses ("start-up") et les entreprises en expansion ("scale-up");
- les conclusions du Conseil du 28 mai 2019 intitulées "L'espace en tant que catalyseur", confirmées lors de la neuvième réunion du Conseil espace, dans lesquelles il a été noté que le paysage spatial mondial est en profonde mutation, connaît une évolution et est façonné par de nouveaux acteurs, comme les nouveaux pays actifs dans le secteur spatial et, en particulier, les nouveaux acteurs privés;
- les conclusions du Conseil du 29 novembre 2019 sur des solutions spatiales pour un Arctique durable, dans lesquelles ont été reconnues les possibilités offertes par le "nouvel espace" pour favoriser la fourniture de nouveaux services et solutions spatiaux en vue de répondre, entre autres, aux besoins de la région arctique;

¹ Notamment l'article 4, paragraphe 3, et l'article 189.

- les conclusions du Conseil du 4 juin 2020 intitulées "L'espace pour une Europe durable", dans lesquelles l'émergence de ce que l'on appelle le "nouvel espace" a été reconnue et par lesquelles la Commission a été invitée à développer une analyse approfondie de la situation actuelle et des perspectives d'avenir du "nouvel espace" européen ainsi que de la contribution que celui-ci apporte à l'économie européenne en ce qu'il élargit les capacités actuelles du marché, soutient les PME et les jeunes pousses et mène à l'émergence de nouveaux acteurs et de nouvelles évolutions;
- les conclusions du Conseil du 11 novembre 2020 intitulées "Orientations relatives à la contribution européenne à la définition de principes clés pour l'économie spatiale mondiale", confirmées lors de la dixième réunion du Conseil espace, dans lesquelles l'accent a été mis sur l'importance que revêt une stratégie d'innovation pour le nouvel espace, axée sur le renforcement de la commercialisation, de la compétitivité et de l'efficacité, ainsi que sur des objectifs européens communs à moyen et à long terme;
- les conclusions du Conseil du 16 novembre 2020 intitulées "Une relance au service de la transition vers une industrie européenne plus dynamique, résiliente et compétitive", dans lesquelles il a été souligné que l'UE devrait mener une politique industrielle européenne ambitieuse et volontariste afin de créer un environnement économique durable, attractif et compétitif pour libérer le fort potentiel des retombées de la coopération dans l'ensemble de l'UE, ce qui suppose notamment de recenser et de réduire les dépendances stratégiques et d'accroître la résilience dans les écosystèmes industriels les plus sensibles et dans des domaines spécifiques, tels que l'espace;

I Contexte et dynamique du secteur spatial européen

- 1) ESTIME que le secteur spatial connaît une transformation et une expansion rapides à l'échelle mondiale en raison de ruptures technologiques, de façons nouvelles d'exploiter les capacités existantes, de la commercialisation et de la démocratisation de l'espace, et que l'espace est en voie de devenir un secteur rentable, dans lequel de nouveaux modèles économiques voient le jour, au sein d'entreprises de différentes tailles;
- 2) PREND EN CONSIDÉRATION la dynamique récente vers une convergence des marchés institutionnels et privés, ainsi que le rôle croissant de l'industrie. Cela se traduit par l'ouverture du secteur spatial à de nouveaux utilisateurs et acteurs, qui peuvent fournir des produits et services spatiaux innovants et plus abordables, et suscite également un intérêt accru pour l'espace de la part de pays qui ne menaient auparavant aucune activité spatiale;
- 3) RECONNAÎT que le secteur spatial est en train de créer et d'explorer de nouveaux marchés en Europe et dans le monde, grâce à de nouvelles avancées technologiques et à des approches du marché axées sur la réduction des coûts, ainsi que sur une flexibilité et une agilité accrues, tout en préservant la continuité des observations et la qualité et la sécurité des technologies terrestres et des systèmes spatiaux. Cette dynamique est favorisée par l'innovation par intégration technologique ("spin-in"), par un enrichissement mutuel accru entre les secteurs non spatiaux et les technologies et applications spatiales, et par l'émergence de nouvelles applications et de nouveaux services tirant profit du développement rapide des technologies numériques et de l'intégration des systèmes de traitement de données provenant des données ouvertes de Copernicus, entre autres composantes;
- 4) SOULIGNE l'importance de la technologie, des données et des applications spatiales pour trouver des solutions en matière de transition climatique et progresser vers la réalisation des objectifs fixés dans l'accord de Paris, parallèlement aux objectifs du pacte vert pour l'Europe et à l'évolution vers une vision globale de notre planète, afin de mieux en comprendre et en apprécier la complexité et la nature systémique, ainsi que l'interconnexion entre l'environnement et notre bien-être, notre santé et notre système socio-économique;

II Approche européenne du nouvel espace

- 5) RECONNAÎT que des transformations rapides et persistantes requièrent une approche européenne du nouvel espace; MET EN RELIEF le potentiel du nouvel espace pour ce qui est de contribuer aux objectifs généraux de l'Union européenne, y compris en ce qui concerne les transitions écologique et numérique, et de renforcer la résilience européenne. Le nouvel espace apporte également une contribution à d'autres domaines d'action publique et a une incidence sur la société et l'économie européennes, tout en répondant aux besoins des citoyens;
- 6) CONSTATE qu'il est nécessaire d'avoir une compréhension commune du nouvel espace qui tienne compte du contexte, de la culture et des structures de l'Europe. Une approche européenne du nouvel espace devrait couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur spatiale, y compris les segments en amont, intermédiaires et en aval, en se fondant sur une nouvelle perspective en matière d'innovation et d'entreprise ainsi que sur des conditions-cadres propices à l'émergence de nouveaux acteurs européens et à la création et à l'interconnexion d'écosystèmes spatiaux dans toute l'Europe, en réduisant les obstacles réglementaires et les entraves à l'entrée sur le marché, en ouvrant les chaînes de valeur, en modifiant les approches en matière de marchés publics et en augmentant les investissements privés;
- 7) EST CONSCIENT de la capacité d'innovation du secteur privé, qui est de plus en plus alimentée par les investissements privés, et de la valeur qu'elle peut apporter au développement du secteur spatial européen;
- 8) SOULIGNE que les écosystèmes européens, nationaux et régionaux sont au cœur du nouvel espace en Europe; RECONNAÎT la nécessité d'une approche cohérente à l'égard du segment en aval, qui renforce l'ouverture à de nouveaux acteurs du secteur spatial, c'est-à-dire les PME, les entreprises à capitalisation moyenne, les entreprises en expansion et les jeunes pousses, tant en phase de démarrage qu'en phase de croissance, parallèlement à la promotion de l'esprit d'entreprise dans le secteur spatial ainsi que de mesures de renforcement des capacités et de soutien, y compris des possibilités de financement visant à promouvoir des écosystèmes spatiaux dans toute l'Europe;

- 9) MET EN EXERGUE le rôle que jouent la recherche fondamentale et appliquée, le développement et l'innovation pour le nouvel espace, en complément de l'espace traditionnel, y compris le calcul à haute performance, l'intelligence artificielle (IA) et les technologies quantiques, en combinaison avec différentes technologies, qui favorisent la réduction des coûts au niveau des nouveaux systèmes spatiaux par la miniaturisation et une polyvalence accrue des plateformes spatiales, afin d'assurer des données, informations et services spatiaux de meilleure qualité, d'un bon rapport coût-efficacité et sûrs; et MET EN AVANT le rôle des nouvelles technologies et des nouvelles approches en matière de conception, y compris pour l'exploration spatiale et l'utilisation des ressources de l'espace, ainsi que pour la réutilisation des plateformes spatiales;
- 10) FAIT VALOIR qu'il importe de répondre aux besoins spécifiques, en matière d'accès à l'espace, des acteurs du nouvel espace, au moyen, si nécessaire, d'infrastructures terrestres adaptées et complémentaires;
- 11) MET EN RELIEF le rôle de l'UE et des États membres dans le contexte multilatéral international et la contribution du nouvel espace à la promotion de la diplomatie spatiale;
- 12) INSISTE sur la valeur que le nouvel espace crée pour la société, l'économie et l'environnement, et sur la manière dont l'espace sert de catalyseur en termes d'avantages environnementaux, sociétaux et économiques, dans la mesure où ceux-ci dépendent de plus en plus de moyens spatiaux pour les applications de télécommunications, de navigation et d'observation de la terre (OT), ce qui a une incidence sur la durabilité et les transitions écologique et numérique; et MET L'ACCENT sur la nécessité d'un recours accru aux applications, données et services spatiaux en étroite coopération avec les utilisateurs finaux, les parties prenantes et le secteur spatial dans l'ensemble des États membres en vue d'obtenir ces avantages environnementaux, sociétaux et économiques;

III Programmes et initiatives de l'UE et leur contribution au renforcement du nouvel espace

- 13) SOULIGNE que les composantes actuelles des programmes spatiaux Copernicus, EGNOS et Galileo contribuent au nouvel espace et en bénéficient, en termes d'adoption par le marché de données et de signaux spatiaux, ainsi que d'informations pour le développement de nouvelles applications, de nouveaux produits et de nouveaux services; PREND NOTE du potentiel de Govsatcom à cet égard;
- 14) EST CONSCIENT des possibilités, en matière de soutien à des activités spatiales sûres, sécurisées et durables et de protection des infrastructures spatiales européennes, qu'offrent les services opérationnels dans les domaines de la surveillance de l'espace , par la modernisation et la poursuite du développement du système de capteurs, de l'inventaire des objets spatiaux et de services, actuellement fournis par l'intermédiaire de la SST de l'UE; FAIT VALOIR qu'il importe de développer une approche de la gestion du trafic spatial pour l'Europe à l'avenir, ainsi que des normes directrices mondiales;
- 15) INSISTE sur l'importance des marchés publics traditionnels et à visée innovante dans les programmes de l'UE, en lien avec une ouverture et une transparence accrues au niveau des politiques et des procédures, tout au long des chaînes d'approvisionnement, ce qui favorise la participation de jeunes pousses, d'entreprises en expansion, d'autres PME et d'entreprises à capitalisation moyenne;
- 16) RAPPELLE l'évolution de la politique spatiale européenne et le fait qu'il importe de rechercher des complémentarités et une approche structurée pour développer des synergies entre les États membres, la Commission, l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial, l'Agence spatiale européenne, d'autres entités mandatées et des parties prenantes, sur la base de leur expertise, de leurs rôles et de leurs responsabilités, afin d'atteindre au mieux l'objectif du programme spatial de l'Union dans le domaine du nouvel espace;

- 17) MET EN RELIEF la nécessité de promouvoir davantage de synergies et de complémentarités entre le programme spatial de l'Union et d'autres programmes de l'UE, notamment la recherche, le développement technologique ainsi que l'innovation par le biais d'Horizon Europe, du programme pour une Europe numérique, du Fonds européen de la défense, du programme InvestEU, de la facilité pour la relance et la résilience et des Fonds structurels et de cohésion européens, afin de mobiliser les investissements dans le secteur spatial, y compris l'écosystème du nouvel espace, en optimisant l'efficacité de l'utilisation des ressources publiques, en sensibilisant aux possibilités offertes par ces programmes aux acteurs du nouvel espace et en favorisant un secteur spatial européen compétitif et innovant;
- 18) RÉAFFIRME qu'il est essentiel de continuer à soutenir le développement de compétences avancées, le partage des connaissances et la formation afin de créer les compétences nécessaires dans toute l'Europe, y compris en soutenant davantage les pays dotés de capacités spatiales émergentes, en favorisant la diversité dans le secteur, ainsi qu'en renforçant l'intérêt des jeunes pour l'étude des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques;

IV Vers un secteur spatial de l'Union innovant, résilient et compétitif permettant de tirer parti des possibilités offertes par le nouvel espace

- 19) SOULIGNE que la combinaison d'approches axées sur l'offre et fondées sur la demande est essentielle pour favoriser l'enrichissement mutuel des technologies, des applications et des services, spatiaux et non spatiaux, par différentes politiques et dans différents secteurs, tant publics que privés, afin de promouvoir la création de valeur et l'adoption par le marché aux fins d'une numérisation sûre et de solutions durables sur le plan environnemental, au moyen d'une approche centrée sur l'utilisateur;

- 20) EST CONSCIENT de l'importance de la compétitivité européenne dans le contexte du nouvel espace et de la nécessité de promouvoir les investissements privés et de renforcer les approches fondées sur le marché pour consolider les développeurs, fournisseurs et prestataires de services de technologies basés en Europe et soutenir le développement de technologies et de capacités industrielles innovantes et de rupture; MET EN AVANT qu'il importe d'assurer la résilience des chaînes de valeur spatiales stratégiques européennes, par le biais de règlements techniques, de normes, de marchés publics et d'instruments de financement;
- 21) INSISTE sur la nécessité de renforcer les atouts européens pour parvenir à un secteur spatial plus innovant, plus résilient et plus compétitif dans des domaines tels que les composants critiques, la connectivité spatiale sécurisée, les alliances industrielles en matière de microélectronique et les matières premières;
- 22) PREND NOTE de l'intention affichée par la Commission, en vue de soutenir l'autonomie stratégique en matière d'accès à l'espace, de contribuer aux efforts visant à élaborer une feuille de route commune pour la prochaine génération de lanceurs, de technologies et d'infrastructures de lancement, en étroite coordination et coopération avec les États membres, l'Agence spatiale européenne et les acteurs industriels, tout en respectant les principes d'une économie ouverte;
- 23) SOULIGNE l'importance de conditions favorables, celles-ci étant essentielles pour favoriser l'esprit d'entreprise et faciliter la création de nouveaux débouchés commerciaux, ainsi que la croissance de nouveaux marchés et de nouveaux écosystèmes d'innovation;
- 24) MET EN RELIEF que la politique libre et ouverte actuelle en matière de données d'observation de la terre a joué un rôle déterminant pour susciter une forte demande de données et d'informations et qu'elle constitue un outil essentiel contribuant à un écosystème spatial européen efficace, permettant au marché de développer des applications en aval pour un grand nombre de clients privés et institutionnels;

- 25) EST CONSCIENT des nouvelles possibilités qu'offrent la disponibilité et l'accessibilité de données à haute résolution pour promouvoir la convergence de l'observation de la terre et de l'intelligence artificielle afin d'améliorer la capacité à fournir des solutions aux utilisateurs non techniques, au bénéfice direct des citoyens européens;
- 26) INSISTE sur le rôle de l'espace et la manière dont les données et informations spatiales peuvent servir de catalyseur pour différentes politiques de l'Union et bénéficier à la stratégie européenne en matière de données et à des initiatives de l'Union, telles que l'initiative "Destination Terre", en coopération avec l'Agence spatiale européenne, le CEPMMT et l'EUMETSAT, l'espace européen commun des données relatives au pacte vert, le déploiement de la 5G ou l'adoption de l'internet des objets;
- 27) PREND NOTE de l'intention de la Commission de se pencher sur le développement d'une capacité de connectivité spatiale sécurisée en complément des réseaux de connectivité terrestre et sous-marine existants;
- 28) SOULIGNE l'importance de la cybersécurité pour les systèmes et opérations concernant le nouvel espace au sol et dans l'espace; et FAIT OBSERVER le potentiel du marché mondial des solutions en matière de cybersécurité, qui offre des opportunités aux entreprises européennes, y compris les jeunes pousses, les PME et les entreprises à capitalisation moyenne;
- 29) MET L'ACCENT sur la nécessité de veiller à une utilisation durable de l'espace par tous les acteurs du domaine spatial, y compris ceux du nouvel espace, conformément aux traités et résolutions pertinents des Nations unies et suivant les recommandations et les lignes directrices du CUPEEA des Nations unies;

V Financement et croissance des entreprises européennes dans le domaine spatial

- 30) MET EN AVANT l'importance que revêtent les investissements en capital-risque pour tout l'écosystème du nouvel espace; et RECONNAÎT la nécessité de mettre en place des mécanismes et instruments de financement public aux niveaux national et régional, comme outil de réduction des risques en matière d'investissement et en tant que moyen d'attirer les investissements privés, de compléter des instruments financiers tels que des financements sur fonds propres et par l'emprunt destinés aux jeunes pousses, aux entreprises en expansion en phase de démarrage et à d'autres PME et entreprises à capitalisation moyenne en phase de croissance, dans le but d'accroître le nombre d'investisseurs privés dans les segments des marchés spatiaux et les montants de capitaux privés investis;
- 31) SALUE l'initiative "Cassini" ("Competitive Space Start-ups for INnovation") portant sur un fonds de fonds spatial de l'Union d'un milliard d'euros tirant pleinement parti du programme InvestEU pour faciliter l'accès au financement, ainsi que le rôle de ladite initiative dans l'augmentation du nombre de jeunes pousses dans l'UE, la création d'entreprises fondées sur des technologies, applications et services spatiaux innovants de l'Union, et l'accélération de leur croissance et de leur expansion;
- 32) SOULIGNE qu'il importe d'encourager les pouvoirs publics à recourir aux marchés publics et aux achats avant commercialisation de solutions innovantes afin de faciliter la commercialisation et de contribuer à la présence sur le marché des jeunes pousses, des PME et des entreprises à capitalisation moyenne dans le secteur spatial et les services numériques fondés sur des données spatiales;

VI Suivi et évaluation

- 33) INVITE la Commission à promouvoir une mesure régulière de l'impact du secteur spatial sur l'économie européenne, en tenant compte des travaux existants et en mettant particulièrement l'accent sur le nouvel espace, à élaborer une méthodologie à cet égard montrant comment le nouvel espace peut bénéficier aux citoyens et à l'économie européenne, ainsi qu'à informer régulièrement le Conseil;

- 34) SOULIGNE qu'il importe d'évaluer l'empreinte environnementale des technologies spatiales européennes dans le cadre d'une approche globale fondée sur les coûts (économiques, environnementaux, sociétaux), afin d'améliorer les performances environnementales du secteur spatial européen;
- 35) MET EN EXERGUE que, lors de la mesure de l'impact du nouvel espace sur l'économie européenne, il convient de prendre en compte un certain nombre de variables, notamment le nombre d'emplois créés, les exportations, les niveaux d'investissement, les ventes et les recettes pour parvenir à une image fidèle des tendances et de l'évolution du nouvel espace en Europe, tout en relevant les défis sociétaux et environnementaux et en montrant la valeur ajoutée de l'espace et ses avantages pour la société ainsi que pour le bien-être et la résilience des citoyens;

VII Actions prioritaires

- 36) INVITE la Commission, en coordination avec les États membres, à proposer une stratégie d'innovation pour le nouvel espace, englobant l'ensemble de la chaîne de valeur et l'accès au financement, en vue d'un secteur spatial innovant et compétitif de l'Union;
- 37) APPELLE la Commission et l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial à promouvoir, au moyen d'un plan d'action, le recours aux services spatiaux en encourageant l'adoption de solutions spatiales dans un large éventail de politiques de l'UE et à accroître la compétitivité de l'industrie spatiale de l'UE située en aval, en facilitant le regroupement des applications spatiales en aval et des utilisateurs dans toute l'Union, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités dans les États membres dotés de capacités spatiales émergentes, et en envisageant, le cas échéant, l'élaboration de normes et de standards.